

Accueil - Plan mercredi : l'accueil périscolaire des élèves

## PLAN MERCREDI : L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES ÉLÈVES

Le label Plan mercredi permet aux communes volontaires de mettre en place des activités périscolaires de qualité. Il garantit le savoir-faire des personnels d'encadrement et le contenu éducatif des activités proposées aux enfants.

### Le label de qualité

Le ministère de l'Éducation nationale propose aux communes volontaires un label Plan mercredi pour créer un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Ce label garantit le savoir-faire des personnels d'encadrement et le contenu éducatif des activités proposées.

Les activités sont adaptées aux spécificités locales et aux équipements disponibles sur le territoire (sport, culture, nature). Elles sont également construites pour permettre l'accueil des enfants en situation de handicap. Enfin, l'offre à destination des familles est diversifiée grâce à l'apport de nouveaux financements.

#### À SAVOIR

La charte de qualité prend en compte l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap. Elle promeut le développement de la mixité sociale, la gratuité ou la tarification progressive. Elle prévoit également la mise en place d'une politique d'information des familles, notamment via le site internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, règlement intérieur, programme d'activités et de sorties ...).

### Rassembler tous les acteurs des loisirs et de la culture

Le Plan mercredi permet de rassembler tous les acteurs du secteur périscolaire autour d'un projet de territoire partagé. Bibliothèques, musées, conservatoires, associations sportives et culturelles, fédérations d'éducation populaire, parcs, jardins, fermes pédagogiques regroupent leurs projets et leurs énergies pour constituer pour votre enfant une offre périscolaire riche et diversifiée.

Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribuent à l'épanouissement. Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte. Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties. Elles s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique. Elles aboutissent régulièrement à une réalisation : spectacle, confection d'objet, d'un livre, d'une œuvre artistique, organisation d'un jeu, d'un tournoi, etc. La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de votre

enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins.

# PLAN MERCREDI : L'ESSENTIEL

Toutes les communes peuvent proposer  
le mercredi un accueil de loisirs à forte  
ambition éducative.

## POUR QUI ?

Tous les enfants scolarisés  
de la maternelle au CM2

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Un accueil de loisirs  
organisé par les collectivités :  
→ avec des activités ambitieuses :  
culturelles, artistiques, sportives,  
manuelles, etc. ;  
→ dans le respect des goûts  
et du rythme des enfants ;  
→ en dialogue avec les écoles  
et en lien avec chaque territoire.

## POURQUOI ?

- Renforcer la qualité des offres  
périscolaires : sport, culture, nature
- Promouvoir le caractère éducatif  
des activités du mercredi
- Favoriser l'accès à la culture  
et au sport
- Réduire les fractures sociales  
et territoriales

## QUAND ?

Chaque mercredi  
à partir de la rentrée 2018,  
hors vacances scolaires

## TOUS LES MOYENS DÉPLOYÉS

### Un accompagnement de proximité

- des services de l'État :  
éducation, jeunesse  
et sport, culture
- des caisses d'allocation  
familiales (Caf)
- des associations  
partenaires

Un environnement  
juridique plus clair  
→ un projet éducatif  
territorial labellisé  
Plan mercredi pour  
les accueils répondant  
aux critères  
de la charte qualité  
→ des normes  
d'encadrement  
adaptées pour les  
collectivités labellisées

### Des financements supplémentaires

- majoration de la  
prestation de service  
versée par les Caf aux  
organismes d'Alsh
- maintien du fonds  
de soutien au  
développement des  
activités périscolaires  
pour les communes  
qui restent à quatre  
jours et demi

Ministère de l'Éducation nationale - août 2018

## POUR ALLER PLUS LOIN

En savoir plus sur le site web du Plan mercredi

Publié le 31 août 2018